

# CONSEIL MUNICIPAL

## 22 Juin 2017

Le **vingt-deux Juin deux mil dix-sept**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Absents excusés : Maryline RENAUDIN (pouvoir à Jean-François CAPOLUNGO), Mathieu DEBAIN (pouvoir à Bernard Riant)

Secrétaire de Séance : PIERRON Véronique

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14



### 1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 24 MAI 2017

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### 2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pas de dossier

### 3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Conseil d'école du 19 Juin 2017 :

- Intervention, avant la réunion, de Monsieur Riant, pour faire une mise au point quant aux ragots colportés concernant la fermeture de l'accueil péri scolaire du mercredi et la hausse du ticket cantine entre autre.
- Une note sera distribuée aux familles pour rétablir la vérité.

Règlement de la cantine, accueil péri scolaire et centre de loisirs :

La commission enfance demande l'accord du conseil municipal pour apporter quelques modifications concernant les sanctions liées à l'indiscipline

Cantine :

Notre prestataire nous informe que le prix du repas sera augmenté de 4 centimes à la rentrée de septembre (le tarif en cours date de 2013). Le conseil municipal à l'unanimité décide de répercuter cette augmentation à la rentrée de septembre.

- Repas enfant : 3.39 euros auquel s'ajoute 1.50 euro de garderie ce qui porte le coût total du ticket repas à 4.89 euros
- Repas adulte : 3.59 euros

Plan vigipirate :

Rappel est fait que l'arrêt et le stationnement devant l'école est INTERDIT et que les grilles doivent être fermées à clé.

Stages :

Les stages de Jennifer et Najma (BAFD et BAFA) se sont déroulés avec succès.

**Commission Environnement - Attractivité***Rapporteur : Joël NAIN*

- Le nettoyage du canal 1800 a été effectué par l'entreprise EMERAUDE pour un montant de 1 200 euros (prix identique à 2016).
- La commission environnement - attractivité fera sa visite pour le concours des maisons fleuries, le lundi 3 juillet à 18 heures (rendez-vous des membres devant la mairie)
- Une habitante de la Corrèze a fait l'acquisition du livret sur Vallan. Un de ces ancêtres (Claude Millot) s'est marié à Vallan en 1818 avec Rose Marmagne. Il était de surcroit cordonnier au village.
- La Communauté de l'Auxerrois, dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable, prévoit la réalisation d'un réseau de boucles touristiques en périphérie d'Auxerre : Vallan est concerné. Monsieur Frédéric LAROSE, adjoint du service mobilité durable de la Communauté d'Agglomération a présenté le projet aux membres présents. Toute la signalétique est à la charge de la Communauté.

**Commission Travaux***Rapporteur : Bernard Riant***1. SDEY - Extension réseau BT**

La commune a reçu une convention pour alimenter la parcelle ZM 204 en éclairage public et en réseau télécom. A aujourd'hui, l'incidence financière pour la commune serait de :

Eclairage public : 552,29 €

Réseau télécom : 3.286,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité des présents et représentés, un avis négatif à cette prise en charge.

**2. Pompe de relevage salle de la Fontaine**

3 devis sont proposés aux membres du Conseil :

- Entreprise Guillermin Escamps 6 371 euros TTC
- RTP 6 642 euros TTC
- Suez 9 120 euros TTC

L'entreprise GUILLERMIN est retenue à l'unanimité des présents et représentés.

Les travaux auront lieu à l'automne.

**Commission Voirie Assainissement***Rapporteur : Bernard RIANT*

Des travaux doivent être effectués route de Chevannes et sur l'ancienne route.  
Des devis seront présentés au conseil de Juillet.

**Commission Animation***Rapporteur : Richard GAUTIER*

St Jean : concours de boules et conviviale pour ceux qui le souhaitent.

Le feu annulé pour des raisons de sécurité.

Concert : la chorale Valkyrie donnera un concert le 30 juin à l'église de Vallan

Le mont des bulles : salon du MARVEL et super héros le 1<sup>er</sup> Octobre 2017 à la salle de la Fontaine.

**Commission Accessibilité***Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN*

RAS

**COMMISSION Maison Citoyenne***Rapporteur : Véronique PIERRON*

Les offres pour les missions « géomètre » et « géotechnique » (analyse des sols) ont été analysées et le choix fait (voir 6 - décisions du Maire)

**COMMISSION CCAS***Rapporteur : Bernard RIANT*

Une habitante a fait une demande d'aide ponctuelle pour un surcote anormal d'électricité. L'aide a été accordée pour un montant de 400 euros. Il est cependant demandé à l'administrée qu'elle entreprenne des démarches (contrôle du compteur) pour résoudre le problème de cette surconsommation.

Accord du Conseil Municipal

**4 - BUDGET Commune - Décision modificative n°1**

Dans le cadre du contrôle budgétaire, l'opération d'ordre 042 en recettes de fonctionnement et 040 et dépenses d'investissement n'est pas équilibrée. Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante.

Le Maire propose la décision modificative suivante :

Augmentation crédits dépenses fonctionnement			Augmentation crédits recettes fonctionnement		
Article 022	Dépenses imprévues	5,00	Article 042-722	Travaux en régie	5,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette modification.

**5 - VÉHICULE SERVICE TECHNIQUE**

L'actuel véhicule étant à remplacer, le choix s'est porté sur un véhicule électrique NISSAN NV200 et un PEUGEOT PARTNER à essence.

Richard GAUTIER présente un tableau Excel qui regroupe tous les éléments du choix à faire.

Une vive discussion s'installe, le véhicule thermique est choisi.

## 6 - DÉCISIONS DU MAIRE

### Maison Citoyenne

#### CHOIX ENTREPRISE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE - DEC.2017.06.03

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Vu le rapport d'analyse,

Vu la synthèse ci-après,

	Valeur technique	Prix	Total
BGAT	71	16	87
GEOMEXPERT	80	20	100

	Montant offre HT	Montant offre TTC	Classement
BGAT	2 075,00	2 490,00	2
GEOMEXPERT	1 850,00	2 220,00	1

Le Maire informe que l'entreprise GÉOMEXPERT a été retenue pour le relevé topographique du dossier de la maison citoyenne.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### CHOIX ENTREPRISE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - DEC.2017.06.04

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Vu le rapport d'analyse,

Vu la synthèse ci-après,

	Montant offre HT	Montant offre TTC	Classement
HYDRO'GÉOTECHNIQUE	3 794,00	4 552,80	4
ALIOS INGENIERIE	2 470,00	2 964,00	2
ICSEO	2 150,00	2 580,00	1
GEOTEC	2 732,00	3 278,40	3

Le Maire informe que l'entreprise ICSEO a été retenue pour l'étude géotechnique du dossier de la maison citoyenne.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### CONVENTION ATD - AMO Phase programme B1- Etudes préalables - DEC.2017.06.05

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Le Maire informe qu'il est nécessaire de se faire assister par l'Agence Territoriale Départementale pour la maîtrise d'ouvrage de la maison citoyenne : phase programme B1-Etudes préalables - relevé topographique et étude géotechnique.

Le montant de la convention s'élève à 462,00 € HT - 554,40 € TTC

Le Conseil prend acte.

## 7 - COMMUNICATIONS

1. La Préfecture a envoyé une circulaire interdisant les feux d'artifice privés ainsi que la vente de pétards.
2. **Rappel** : le brulage est interdit. Tout feu fera l'objet d'un signalement à la gendarmerie.
3. Remerciements à Maurice POULIN pour son aide.
4. La 3<sup>e</sup> tranche du lotissement « les Brivaux » doit débiter en 2018 pour une réalisation finale en 2020.
5. **VILL'AGE BLEU** : Bernard Riant a rencontré Monsieur Michel MARTIN de la Mutualité Française. Cet organisme développe et propose une formule d'hébergement des séniors qui ne souhaitent pas aller déjà en maison de retraite mais qui veulent avoir un environnement maîtrisé et adapté à leur possibilité physique et financière et qui leur assure sécurité et bonne santé. Le Conseil, à l'unanimité est intéressé par ces informations et marque son intérêt à l'idée qu'un tel projet puisse trouver sa réalisation à Vallan.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 27 Juillet 2017 - 20h30

La séance est levée à 23 heures  
Fait et délibéré, le 22 Juin 2017.



Le Maire,  
Bernard RIAANT

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN  
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN  
Absente excusée

Dany MOINE